

La seconde résolution étant lue la seconde fois,
Et la motion étant proposée que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. *Mitchell* propose comme amendement, secondé par M. *Bowell*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: " la dite résolution n'obtienne pas le concours, mais qu'il soit résolu, que dans l'état actuel de dépression du pays, il n'est pas opportun de voter toute la somme de \$20,000, destinée aux majors de brigade dans la dite résolution."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

La troisième résolution jusqu'à la neuvième inclusivement étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La dixième résolution étant lue la seconde fois,

Et la motion étant proposée que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. *Mitchell* propose comme amendement, secondé par M. *Gibbs (Ontario-Sud)*, que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: " la dite résolution n'obtienne pas maintenant le concours, mais qu'il soit résolu, que dans l'état actuel de dépression du pays, il est inopportun de voter une somme aussi considérable que \$50,000 pour le soutien d'une école militaire."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise; et la question est résolue négativement.

Alors, la motion principale étant mise aux voix,

Résolu, que cette Chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

Alors, les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. *Young*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et de réparations des vapeurs *Napoléon III*, *Newfield*, *Druid*, *Glendon*, *Sir James Douglas* et *Northern Light*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars, soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage, et récompenses pour sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents et pour recueillir des informations relatives aux désastres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre-vingt-dix dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade à *Montréal*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police de rade à *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa